

6. mai 2025

Manuel sur la durabilité

Manuel destiné aux sociétés de disciplines médicales, aux sociétés cantonales de médecine et aux organisations médicales



Table des matières

1.	Situation initiale	4
2.	Bases du relevé	6
2.1	Limites du système	6
2.2	Relevé et modulation des données	7
2.3	Résultats de la FMH	8
2.4	Identification de mesures de réduction des émissions	9
3.	Possibilités de compensation	10
4.	Mesures	12
4.1	Bilan des gaz à effet de serre	12
4.2	Énergie	12
4.3	Mobilité	13
4.4	Comptabilité	13
4.5	Infrastructure	14
4.6	Biens	14
4.7	Événements	15
4.8	Déchets et eau	15
4.9	Disciplines médicales	15
4.10	Activité et politique	16
5.	Informations complémentaires et liens	Fehler! Textmarke nicht definiert.
6.	Liste de contrôle : réduction des émissions	17
6.1	Énergie	17
6.2	Mobilité	17
6.3	Comptabilité	17
6.4	Infrastructure	17
6.5	Biens	17
6.6	Événements	18
6.7	Déchets et eau	18
6.8	Disciplines médicales	18
6.9	Activité et politique	18

Préface



Dr méd. Carlos Beat Quinto,
Membre du comité central

Chères lectrices, chers lecteurs,

En éditant ce manuel, la FMH souhaite montrer en particulier à ses organisations affiliées comment elles peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc à protéger l'environnement. L'analyse sur laquelle se base le manuel a été menée sur les deux sites du secrétariat général de la FMH, à Berne et à Olten. Cette approche a été approuvée par la Chambre médicale.

Étant donnée la situation actuelle, il n'est en aucun cas question ici d'engendrer encore davantage de règles ni d'encourager la bureaucratie. Au contraire, opérer une réduction dans ces domaines permettrait probablement aussi de contribuer à réduire l'utilisation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre et ainsi à ralentir le changement climatique. Afin d'accroître l'utilité de l'analyse effectuée, nous mettons ses conclusions à la disposition d'un cercle plus large en éditant ce manuel. La connaissance est la seule chose qui s'accroît lorsqu'on la partage. Nous espérons ainsi faciliter le travail des organisations dans ce domaine et que ce manuel inspirera des solutions praticables à nos organisations affiliées ainsi qu'à d'autres cercles intéressés. Agir sur certains facteurs, comme les trajets domicile-travail ou ceux qui concernent l'infrastructure des bâtiments, donne des résultats significatifs. Chaque organisation est la mieux placée pour juger, sur la base de son expérience quotidienne, s'il est possible d'agir ou non sur les facteurs en question. En vertu de la devise « Penser global, agir local », nous vous souhaitons une intéressante lecture.

1. Situation initiale

La Suisse avec un objectif climatique «zéro émission nette» d'ici 2050

En 2017, la Suisse s'est engagée à respecter l'Accord de Paris sur le climat. Dans sa stratégie climatique à long terme de 2021, le Conseil fédéral s'est fixé l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Ces deux objectifs signifient que d'ici 2050 la Suisse ne devra plus rejeter dans l'atmosphère davantage de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber. La Suisse rejoint ainsi un grand nombre de pays qui visent le zéro émission nette d'ici 2050 et contribue ainsi à limiter le réchauffement climatique mondial à moins de 1,5 degré. Avec l'adoption de la loi sur le climat et l'innovation du 18 juin 2023, l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 a été inscrit dans la Constitution.

Situation actuelle de la Suisse

Avec les mesures décidées et prévues jusqu'à présent, la Suisse n'atteindra pas l'objectif du zéro émission nette d'ici 2050. Dans tous les secteurs (industrie, bâtiment, transports, législation, économie privée), des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire les émissions à un minimum. Le secteur de la santé contribue de manière significative à l'empreinte du pays avec une part de 5,9 % à 6,7 % des émissions totales.

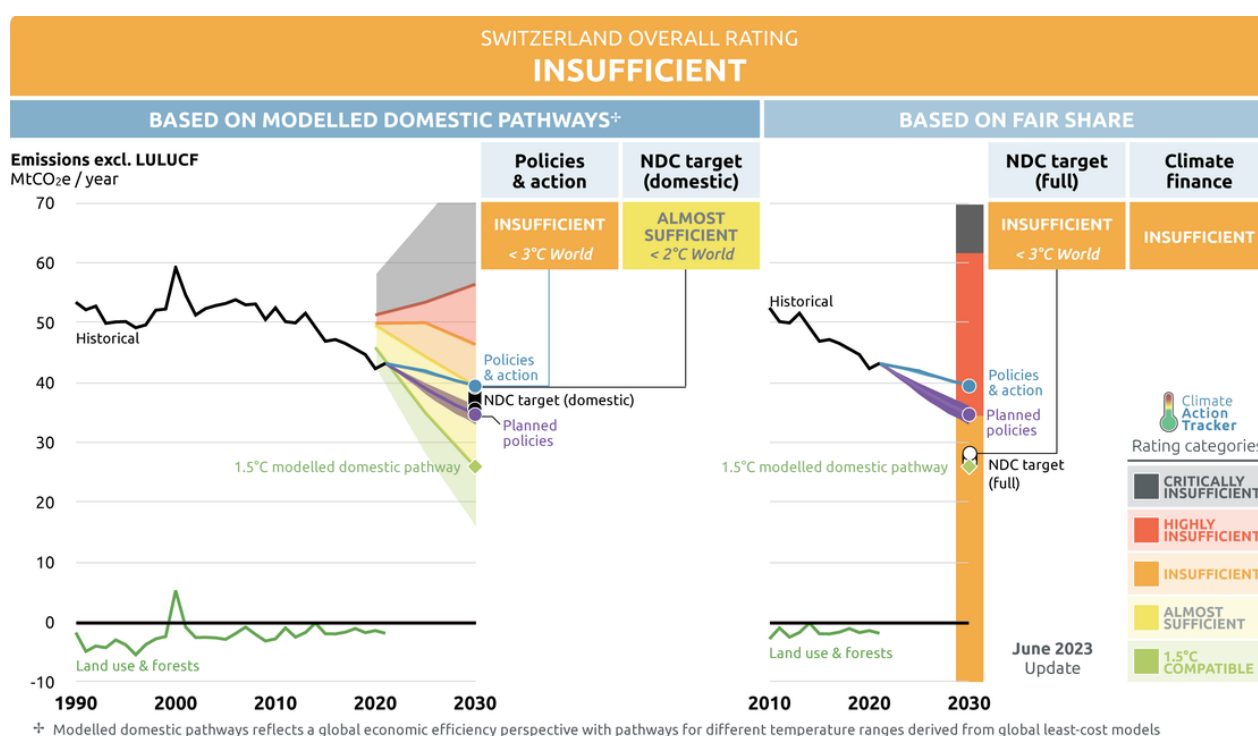


Figure 1: Contribution de la Suisse à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre (Accord de Paris sur le climat). Situation au 6.6.23. Source: <https://climateactiontracker.org/countries/switzerland/>

Contribution de la FMH

En tant qu'organisation faîtière du corps médical suisse, la Fédération des médecins suisses (FMH) regroupe 26 organisations de base. Il s'agit de sociétés cantonales de médecine, de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et de l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS). En outre, 45 sociétés de discipline médicale, 6 organisations faîtières et 15 organisations médicales ayant droit d'intervention sont affiliées à la FMH. La stratégie pour la santé planétaire de la FMH a défini un objectif de zéro émission nette d'ici 2030 pour le Secrétariat général. Pour y parvenir, la FMH a fait établir un bilan des gaz à effet de serre (bilan GES) des bureaux de Berne et d'Olten, et a identifié des possibilités de réduire ses émissions. Le bilan GES a été réalisé par la société EBP Schweiz. Cette dernière traite depuis plusieurs années de thèmes liés au changement climatique, que ce soit dans le domaine de la protection du climat ou de l'adaptation au changement climatique.

Outre l'examen et la réduction des émissions du Secrétariat général de la FMH, la stratégie pour la santé planétaire vise une réduction générale de l'impact environnemental de l'activité médicale. Elle formule des

objectifs dans les domaines suivants : information, réduction des émissions, adaptation (mitigation) et rôle exemplaire. La FMH informe de manière appropriée de la mise en œuvre et de la réalisation de ces objectifs.

Votre contribution

La FMH a élaboré ce manuel sur la base de ses propres activités. Il vise à aider les organisations médicales, les sociétés de discipline médicale et les sociétés cantonales de médecine intéressées à rendre leurs activités plus respectueuses de l'environnement. Le manuel contient des indications et des mesures concrètes permettant de réduire l'impact environnemental des secrétariats et des bureaux. Vous trouverez ci-après, à titre d'illustration, des extraits du relevé de la FMH. La gestion de vos activités peut donner des résultats différents, les mesures proposées peuvent ne pas être aussi efficaces ou applicables à votre situation qu'à celle de la FMH.

Le fait de prendre position en tant que société de discipline médicale, société cantonale de médecine ou organisation professionnelle sur les questions de protection de l'environnement et de la santé donne un signal fort et attire l'attention de vos membres, des politiques et de la population sur l'importance de ce thème.

2. Bases du relevé

La condition préalable à une réduction sérieuse et ciblée de l'impact environnemental est un relevé de base robuste. La FMH a décidé de réaliser le relevé selon la norme GHG Protocol Standard¹ dans les trois domaines.

Cadre pour le bilan GES de la FMH et de l'ISFM

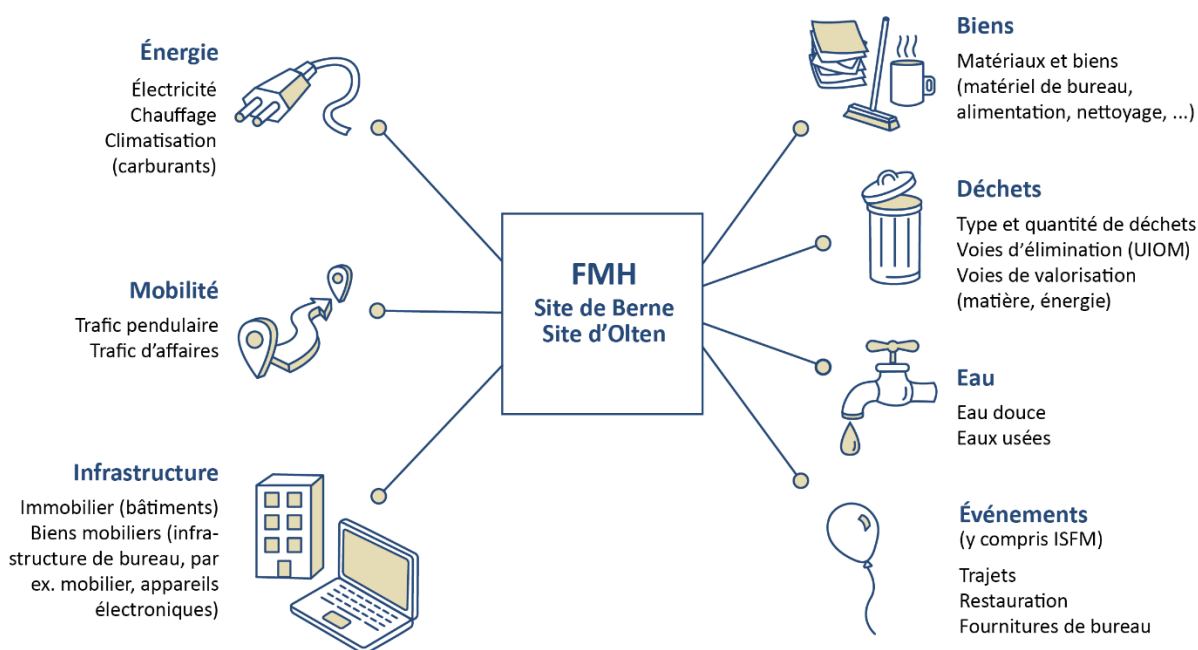


Figure 2: Cadre d'étude pour le bilan GES de la FMH (et de l'ISFM) : sites, événements (y compris ISFM), thèmes et sous-thèmes liés au climat.

2.1 Limites du système

Pour la FMH, les six thèmes représentés dans la figure 2 (énergie, mobilité, déchets, eau, biens, infrastructure) ou les sous-thèmes qui les concrétisent (p. ex. consommation d'électricité, trafic pendulaire) ont été analysés. En outre, les événements de la FMH sont présentés séparément : deux chambres médicales, quatre assemblées des délégués, deux journées des délégués tarifaires et onze réunions du Comité central, ainsi que tous les événements de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).

Votre projet doit s'inspirer des normes internationales en vigueur pour l'établissement du bilan GES des organisations et s'appliquer en conséquence à chacun des trois domaines qui sont pertinents dans le contexte des émissions de GES de votre organisation (cf. figure 3). Les domaines d'application de la production d'émissions sont définis comme suit :

Domaine 1 « Émissions directes de GES »

Émissions de GES provenant de sources appartenant à l'organisation ou contrôlées par elle (par exemple, les émissions provenant de la combustion de chaudières à mazout ou à bois, du parc automobile de l'organisation, etc.)

¹ [Greenhouse Gas Protocol Standard](#) des World Resource Institute und World Business Council of Sustainable Development.

Domaine 2 « Émissions indirectes de GES liées à l'acquisition d'énergie »

Émissions de GES liées à l'énergie acquise par l'entreprise (électricité, chauffage / refroidissement à distance, vapeur) pendant sa production auprès du fournisseur concerné.

Domaine 3 « Autres émissions indirectes de GES »

Toutes les autres formes d'émissions de GES liées à d'autres activités de l'organisation auprès de tiers (par exemple : achat de biens, déplacements domicile-travail du personnel, consommation d'eau et déchets).

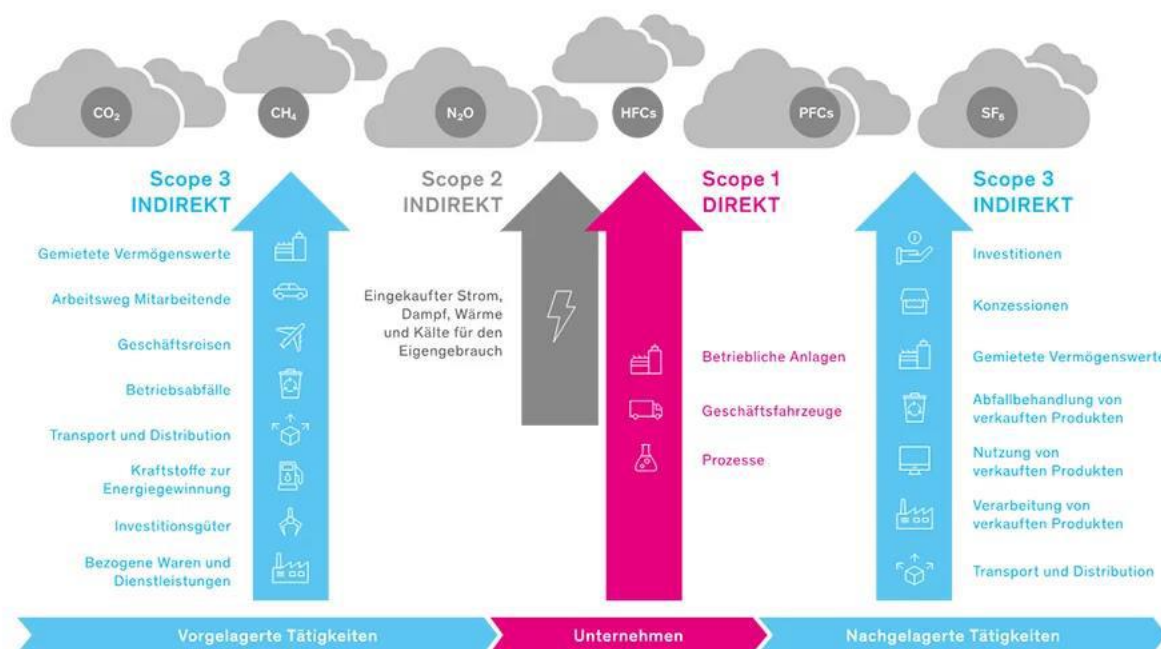


Figure 3: Aperçu du domaine 1, du domaine 2 et du domaine 3. Source: myclimate

<https://www.myclimate.org/fr-ch/sengager/clients-entreprises/corporate-carbon-footprint/>

Les trois domaines sont divisés en plusieurs catégories, comme le montre la figure 3. Toutes ces catégories ne sont pas forcément pertinentes pour vous. Pour la FMH à Olten, par exemple, les émissions liées à la production de chaleur sont produites sur place et la FMH, en tant que locataire, paie une contribution forfaitaire. De plus, elle ne possède pas de véhicules propres. Par conséquent, aucune émission du domaine 1 n'est générée. La FMH n'achète pas non plus de chauffage ou de refroidissement à distance dans le cadre du domaine 2. Certaines catégories du domaine 3 ne sont pas pertinentes pour la FMH (p. ex. : « utilisation des produits vendus », « investissements »). Pour certaines catégories du domaine 3, on considère qu'un relevé (complet) ne permettrait pas d'atteindre l'objectif fixé, compte tenu de leur faible impact sur les GES et de la charge de travail importante que représente ce relevé (par ex., l'achat de biens, dont seule une partie a été prise en compte pour des considérations de « coût / valeur ajoutée »).

En ce qui concerne les événements, seuls les trajets aller et retour et certains des biens achetés ainsi que le transport de ces biens ont été pris en compte. Les émissions des domaines 1 et 2 générées par l'exploitation des centres de congrès ne sont pas collectées afin d'éviter qu'elles ne soient comptabilisées deux fois (la seconde fois par les exploitants de ces centres).

2.2 Relevé et modulation des données

Le relevé des données de 2022 nécessaires pour le bilan GES a été effectué sur la base d'un modèle établi par EBP Schweiz et transmis par la FMH. Les données ont été rassemblées et analysées dans le cadre d'un processus itératif en plusieurs étapes entre la FMH et EBP Schweiz. La base de données disponible et les considérations relatives à la charge de travail que représente ce relevé par rapport à l'importance climatique des sous-

catégories considérées ont été prises en compte. Des données ont été collectées sur le fonctionnement de la FMH et sur les événements organisés par la FMH et l'ISFM. Pour le trafic pendulaire, un relevé a été spécialement organisé auprès du personnel afin d'obtenir des données sur la distance parcourue entre domicile et lieu de travail et les moyens de transport utilisés pour l'année 2022.

EBP Schweiz a vérifié la plausibilité des données et les a traitées pour calculer ensuite les émissions de GES.

Le bilan des émissions de GES a été établi sur la base des données collectées, plausibilisées et traitées pour les thèmes et catégories pris en compte. Le bilan est basé sur une approche de cycle de vie et a été réalisé à l'aide de la méthode d'évaluation de l'impact « Global Warming Potential GWP 100a » de l'International Panel on Climate Change. Les données de base sont les suivantes : Ecoinvent V3.82 et Mobitool V2.13.

2.3 Résultats de la FMH

Au total, 200 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂-eq) sont attribuables aux activités de la FMH prises en compte dans l'enquête pour l'année 2022 (exploitation et événements), ce qui correspond à 2,1 t CO₂-eq par équivalent plein temps ou 1,9 t CO₂-eq par collaboratrice / collaborateur. Les émissions dues à la mobilité représentent 46 % des émissions totales, suivies des émissions dues aux infrastructures avec 32 %, puis des émissions dues à l'énergie et générées par les événements avec respectivement 10 % et 9 %. Les émissions liées aux marchandises, aux déchets, aux eaux propres et aux eaux usées sont comparativement minimales. Vous trouverez un aperçu de la répartition des émissions de la FMH par catégorie dans la figure 4.

La FMH a émis 200 tonnes d'équivalent CO₂ au cours de 2022

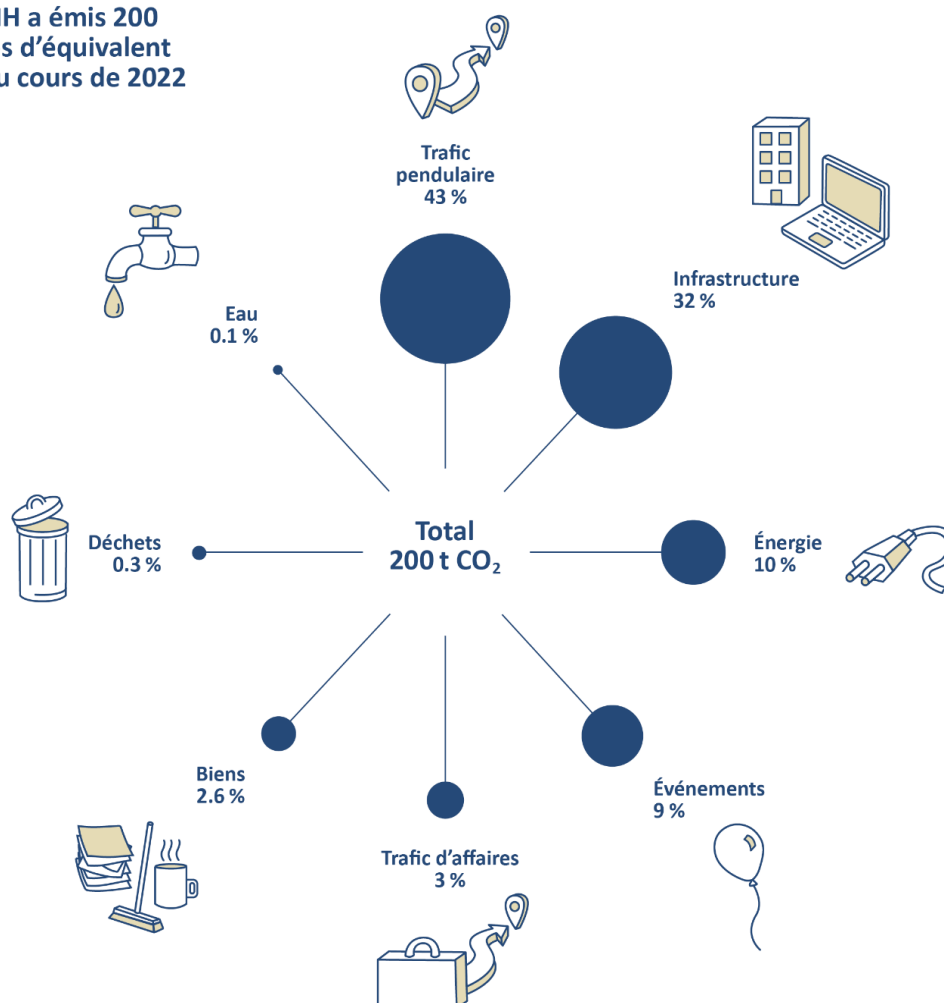


Figure 4: Aperçu de la répartition des émissions, par catégorie.

2.4 Identification de mesures de réduction des émissions

Le bilan GES a permis d'identifier les thèmes et sous-thèmes qui génèrent la plus grande part d'émissions et sur lesquels le développement de mesures de réduction des émissions devrait se concentrer.

L'identification des mesures de réduction des émissions de GES générées par l'exploitation de la FMH s'est basée sur les deux éléments suivants :

- Intégration des mesures déjà existantes de la FMH
- Intégration des connaissances acquises dans le bilan GES sur les thèmes et sous-thèmes à fort coefficient d'émission.

Ceci dans le but de garantir que les propositions élaborées dans le cadre du projet se basent sur les listes de mesures déjà disponibles à la FMH et les complètent de manière ciblée dans les domaines thématiques non ou insuffisamment couverts.

3. Possibilités de compensation

En plus de la mise en œuvre continue de mesures de réduction, il est recommandé de compenser les émissions résiduelles. Les projets dits de compensation permettent une contribution supplémentaire à la protection du climat avant 2030. Pour respecter un objectif zéro émission nette, les émissions résiduelles doivent être compensées par ce que l'on appelle des « émissions négatives ». La figure 5 montre pourquoi cela est nécessaire.

Quelle est la différence entre la compensation des émissions de CO₂ et les technologies d'émission négative ?

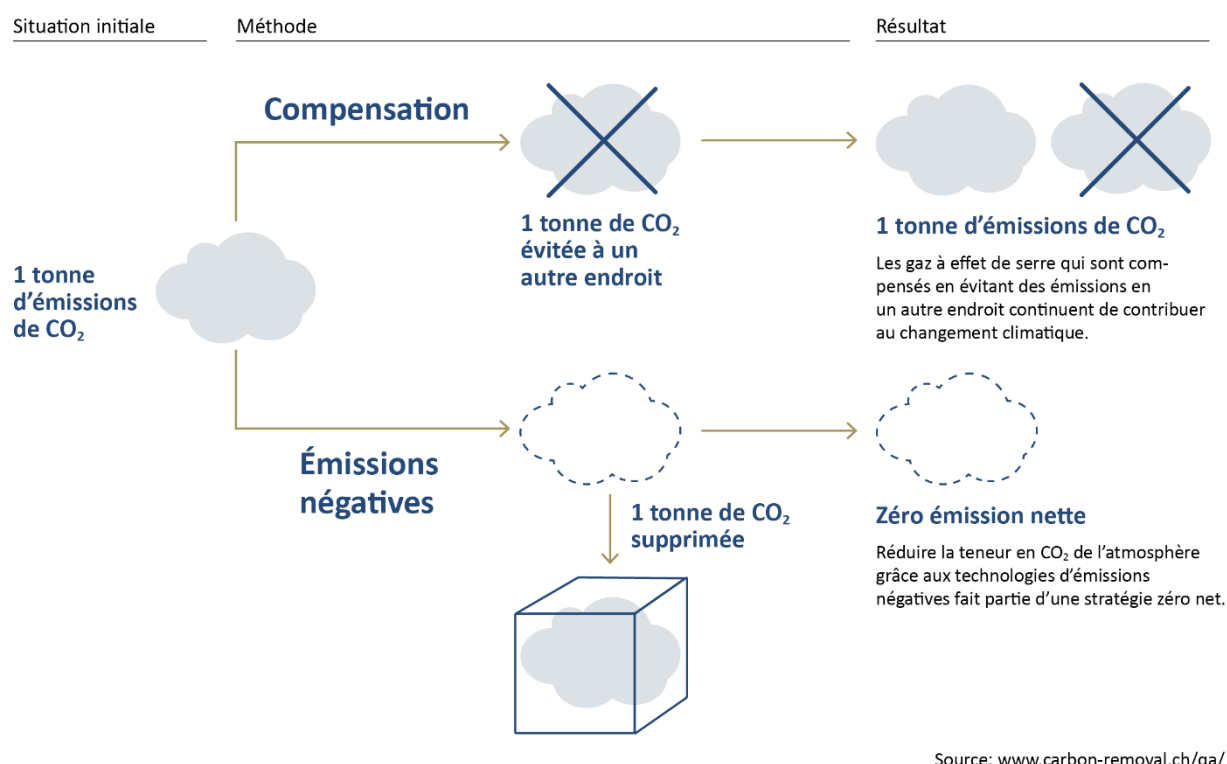


Figure 5 : Différence entre la compensation des émissions de CO₂ et les technologies à émissions négatives

On distingue donc deux catégories de projets :

- Les projets de compensation comprennent des projets qui évitent la création d'émissions. Il s'agit par exemple de projets portant sur les énergies renouvelables, les transports à neutralité énergétique ou les cuisinières respectueuses de l'environnement. Une autre partie centrale de ces projets est la contribution au développement durable, qu'ils soient mis en œuvre en Suisse ou à l'étranger. Les projets de compensation sont généralement proposés par des organisations de protection climatique telles que myclimate, SouthPole, FirstClimate ou ClimatePartner. Les projets répondent le plus souvent aux normes internationales du Voluntary Carbon Market (VCM), telles que Gold Standard et VCS. Les coûts par tonne de CO₂-eq dépendent non seulement de la technologie et du type de projet, mais aussi du fait que les projets sont réalisés dans le pays ou à l'étranger. Les projets réalisés en Suisse ont tendance à être plus chers qu'un projet équivalent réalisé à l'étranger.
- Les projets de puits de carbone permettent de générer des émissions négatives. Ces projets sont également très différents en termes de nature et de coût. Les projets de puits de carbone capturent le CO₂-eq atmosphérique et le stockent dans le sol ou dans d'autres matériaux appropriés. Cela permet d'éliminer à long terme le CO₂ atmosphérique. Cela peut se faire par le biais de la gestion forestière et de l'utilisation du bois, de la gestion des sols et du recours à du biochar, de l'altération par carbonatation, de l'utilisation bioénergétique et du captage et du stockage du carbone (BECCS) ou du captage direct et du stockage du dioxyde de carbone (DACCS).

Ce constat reste central : les efforts nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent pas être remplacés. La prévention des émissions doit rester la priorité. Il n'existe pas de projets de puits sans effets secondaires et donc qui puissent être appliqués sans réserve. Néanmoins, en comparaison avec les risques liés au changement climatique, aucun de ces risques ne paraît suffisamment important pour déconseiller la mise en œuvre de ces projets ou technologies. Il est donc indispensable de mettre en balance les avantages et les inconvénients ainsi que les coûts et les conséquences des différentes procédures. Le tableau 1 donne un aperçu des coûts potentiels des projets de compensation et de neutralisation en Suisse et à l'étranger, listés par type de projet.

Sur quel projet ou quelle technologie votre choix va se porter afin de compenser ou de neutraliser les émissions difficilement évitables ou non évitables de votre entreprise dépend de vos préférences et de l'investissement que vous êtes prêt à fournir. Le tableau 1 présente les coûts approximatifs des différents projets et technologies permettant d'extraire ou de compenser une tonne de CO₂-eq.

Catégorie	Coûts par t de CO ₂
Projets de compensation à l'étranger	1-80 francs / tCO ₂
Projets de compensation en Suisse	50-150 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « gestion forestière et utilisation du bois »	1-100 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « gestion des sols »	1-80 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « biochar »	10-135 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « utilisation bioénergétique et captage et stockage du carbone (BECCS) »	30-400 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « captage direct et stockage du carbone dans l'air (DACCS) »	80-730 francs / tCO ₂
Projets de puits de carbone « altération par carbonatation »	140-940 francs / tCO ₂

Tableau 1 : estimation des coûts par tonne de CO₂ et par catégorie de projet. Source : calculs EBP Schweiz

Au lieu d'acheter des quotas, vous avez la possibilité d'attribuer une valeur à vos émissions de GES via la tarification interne du carbone (prix interne du carbone=PIC). Lorsqu'un prix interne du carbone est fixé, un coût est attribué à chaque tonne de CO₂-eq produite. Il est ainsi possible d'en tenir compte dans les décisions commerciales et d'investissement, ce qui incite à l'efficacité et encourage les innovations respectueuses du climat. Vous pouvez par exemple investir le montant de vos émissions résiduelles dans des projets climatiques et décider vous-mêmes de l'aspect de la durabilité que vous souhaitez promouvoir.

Actuellement, il n'existe pas de normes internationales auxquelles les entreprises peuvent se référer pour fixer un prix interne pour le CO₂ eq. Il existe toutefois quelques guides et initiatives utiles dont les entreprises peuvent s'inspirer, comme l'initiative « prendre soin du climat » du Pacte mondial des Nations Unies. Pour en savoir plus, consultez <https://www.anthesisgroup.com/de/internen-preisgestaltung-fur-kohlenstoff/>.

La taxe suisse sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles se monte actuellement à 120 francs par tonne de CO₂. Celui-ci a progressivement augmenté depuis son introduction en 2008, passant de 10 francs aux 120 francs actuellement en vigueur. Cette taxe d'incitation sur les combustibles fossiles incite à une consommation parcimonieuse et à un recours accru aux agents énergétiques respectueux du climat.

4. Mesures

Vous trouverez ci-dessous différents domaines de mesures dans lesquels vous pouvez réduire l'impact environnemental des activités de votre entreprise. Des extraits du contrôle de gestion de la FMH sont intégrés à titre d'illustration. La liste de contrôle en annexe sert de support à la liste ci-dessous.

Vous trouverez des conseils et des astuces pour réduire vos émissions et votre empreinte écologique dans les encadrés blancs.

Pour savoir quelles mesures sont mises en œuvre au sein du Secrétariat général de la FMH, consultez les encadrés gris.

4.1 Bilan des gaz à effet de serre

Pour pouvoir planifier vos mesures de réduction de manière ciblée, vous avez besoin d'un relevé de base de votre bilan de gaz à effet de serre. Vous pouvez le faire vous-même² ou vous faire aider par un institut de conseil. Réalisez le relevé à intervalles réguliers afin de surveiller l'évolution de votre consommation de ressources et de vos émissions de gaz à effet de serre et de pouvoir présenter l'impact des mesures que vous avez prises.

Vous trouverez un modèle de relevé des émissions de gaz à effet de serre en annexe. Vous trouverez également un modèle pour saisir le trafic pendulaire généré par votre personnel.

La FMH a fait réaliser un relevé de base des émissions de gaz à effet de serre par EBP Schweiz, ce manuel se base sur ces données.

La FMH prévoit de faire un relevé de son impact environnemental tous les deux ans, afin de vérifier l'efficacité des mesures prises et de pouvoir surveiller la progression vers l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2030.

4.2 Énergie

Le relevé de la FMH révèle que la consommation d'énergie constitue la troisième plus grande contribution aux émissions de GES, avec 10 % du total des émissions. Dans le bâtiment loué à Olten, les émissions inhérentes à la production d'énergie sont essentiellement dues aux émissions directes dues à la production de chaleur fossile (gaz naturel), qui représentent 7 % des émissions totales de GES, et à leurs émissions indirectes, qui représentent 2 % supplémentaires. Sur le site de Berne, la chaleur est produite par des pompes à chaleur, mais cette énergie thermique ne peut pas être mesurée en raison de l'absence de compteurs. Les émissions liées à la distribution d'électricité (Berne et Olten) (0,8 %) sont d'importance secondaire.

C'est en adaptant le chauffage que vous obtiendrez le meilleur rendement. Les chauffages électriques et les chauffages à base de combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel) émettent nettement plus d'émissions. Le remplacement d'un chauffage fossile permet de réduire massivement son empreinte environnementale. Si vous êtes locataire des locaux que vous occupez, il vaut la peine de demander à votre propriétaire de remplacer votre système de chauffage. Vous trouverez un modèle type de courrier en annexe.

En choisissant un produit d'électricité durable, vous pouvez contribuer à en promouvoir la production. Veillez à choisir des produits électriques issus à 100 % de sources renouvelables, respectueux du climat et de l'environnement et bénéficiant du label « naturemade star ».

La FMH va entamer des démarches en vue du remplacement du chauffage fossile sur le site d'Olten.

² Par exemple avec le calculateur de GES de myclimate: https://co2.myclimate.org/fr/company_calculators/new

La FMH achète déjà un produit électrique durable et prévoit de passer à un produit électrique certifié « naturemade star ».

4.3 Mobilité

La mobilité représente la plus grande contribution au bilan GES de la FMH (46 %), les déplacements domicile-travail du personnel (43 %) dominant les déplacements professionnels (3 %). Les résultats détaillés du trafic pendulaire montrent que les 117 collaborateurs de la FMH parcourent chaque année un total de 1,05 million de kilomètres pour se rendre à leur travail. La plus grande partie, soit 59 %, a été effectuée en transports publics (train, bus, tram). Celles-ci correspondent à 10 % des émissions dues au trafic pendulaire. 34 % de la distance totale parcourue par le personnel entre son domicile et la FMH l'ont été en voiture à moteur à combustion, ce qui représente 90 % des émissions liées au trafic pendulaire. La FMH ne possède pas de véhicules propres, les émissions liées aux déplacements professionnels relèvent donc toutes du domaine 3 (aucune émission liée à la fabrication de véhicules). Le transport aérien représente 85 % des émissions dues aux déplacements professionnels, l'utilisation de la voiture 10 % et celle des transports publics 5 %.

Encouragez l'utilisation des transports publics en permettant une flexibilité au niveau du temps de travail, en participant aux coûts des abonnements de transport et en introduisant ou en augmentant les frais de stationnement pour les véhicules à moteur à combustion.

Les déplacements professionnels se font, dans la mesure du possible et en fonction de la distance ou du temps de trajet, avec les transports publics. Dans ce cas, il vaut la peine d'adapter le règlement des remboursements de frais et d'établir une règle indiquant à partir de quelle durée de voyage il est permis d'emprunter l'avion ou un transport individuel motorisé.

Les frais de déplacement pour les déplacements professionnels effectués avec les transports publics sont remboursés aux membres du personnel de la FMH.

Les places de parking de la Elfenstrasse sont louées aux prix du marché aux membres du personnel contraints de venir au travail en voiture. D'autres mesures visant à promouvoir l'utilisation des transports publics sont en cours de planification...

4.4 Comptabilité

Si l'on veut réussir à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les caisses de pension doivent obtenir des entreprises la publication d'objectifs de réduction scientifiquement fondés pour parvenir au zéro émission nette avec des plans de décarbonisation crédibles et réduire en conséquence fortement leurs investissements dans les énergies fossiles et les entreprises dépendantes des énergies fossiles.

Pour que la Suisse devienne une place financière respectueuse du climat, il est indispensable de faire preuve de transparence dans ce domaine. Les institutions financières ont le devoir de publier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qu'elles financent et les activités économiques fossiles qu'elles soutiennent. Une transparence renforcée est en outre essentielle pour garantir la qualité des produits financiers durables et définir des normes minimales. La place financière suisse brasse 8000 milliards de francs. Les financements de projets, les crédits aux entreprises, les actions, les obligations, les participations directes et les fonds des clients privés constituent le fondement du secteur mondial du charbon, du pétrole et du gaz naturel. La place financière alimente un réchauffement climatique catastrophique de 4 à 6 degrés Celsius.

Dans votre portefeuille, repérez les investissements dans l'économie fossile et exigez de votre institution financière un désinvestissement. Le World Wide Fund for Nature WWF contrôle régulièrement la durabilité des plus grandes banques de détail de Suisse.

Renseignez-vous auprès de votre caisse de pension pour savoir si et dans quelle mesure votre portefeuille est orienté vers la durabilité. Vous trouverez de plus amples informations sur les caisses de pension auprès de

l'Alliance climatique suisse. Si votre caisse de pension n'a pas de stratégie d'investissement durable, vous trouverez auprès de l'Alliance climatique un courrier type pour contacter votre caisse de pension.

Les placements financiers de la FMH ont déjà été orientés vers la durabilité en collaboration avec son prestataire de services financiers. Aucun investissement n'est réalisé dans les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire, l'armement, le tabac, les comportements environnementaux controversés, etc. Vous trouverez ici tous les critères : <https://svvk-asir.ch/fr>

La caisse de pension de la FMH pat-bvg oriente ses flux financiers en suivant les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et vérifie ses placements quant à leur respect des critères ESG. Pour en savoir plus, consultez : <https://www.globalcompact.de/en/about-us/united-nations-global-compact>.

4.5 Infrastructure

Avec une part d'environ 32 %, l'infrastructure occupe le deuxième rang des facteurs d'influence de l'empreinte climatique de la FMH. Il s'agit en premier lieu des biens immobiliers de la FMH. Les émissions indirectes des biens immobiliers appartenant à la FMH qui ont été générées lors de la construction du bâtiment sont comptabilisées. Aucune émission indirecte n'est comptabilisée par les biens immobiliers loués. 18 % des émissions totales proviennent des émissions indirectes du bâtiment appartenant à la FMH (surface de 1788 m² sur le site de Berne). 13 % sont imputables aux appareils électroniques (par ex. écrans, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs), 1 % aux meubles.

Lors de l'achat d'appareils électroniques, une attention particulière est accordée à l'efficacité énergétique, à la réparabilité et à la durabilité. Utilisez les appareils électroniques aussi longtemps que possible, réparez-les avant de les remplacer. Une prolongation de la durée de vie de 4 à 8 ans en moyenne réduit l'empreinte d'un ordinateur portable jusqu'à 36 %.

Les appareils électriques utilisés au Secrétariat général de la FMH portent le label « Energy Star ».

Les ordinateurs portables du personnel sont efficaces sur le plan énergétique et sont utilisés aussi longtemps que possible. Lors de l'achat d'appareils électroniques, une attention particulière est accordée à l'efficacité énergétique et à la durabilité.

4.6 Biens

En ce qui concerne les émissions du secteur des biens (environ 2,6 %), 2 % du total des émissions sont liés à la restauration (dont plus de la moitié au café et au lait) et 0,6 % aux consommables, tels que les produits de nettoyage, le papier et l'encre. Acheter durablement est un petit pas, mais un pas important vers la décarbonisation de votre entreprise. Vous trouverez par exemple des informations sur l'achat durable auprès de la fondation PUSCH et de l'association öbu.

Le café présente une empreinte écologique élevée, sa production consomme beaucoup d'eau et d'engrais, de précieuses forêts tropicales sont déboisées pour les surfaces cultivées et le produit final parcourt de longues distances pour être transporté. Lors de l'achat de café, veillez à une production issue du commerce équitable, participant à des projets de protection de la forêt tropicale et au port de labels dignes de confiance.

Le remplacement du lait de vache par du lait d'avoine permet de réduire les émissions de CO₂-eq jusqu'à 76 %. Si le lait de vache doit être remplacé par un produit au profil nutritionnel aussi proche que possible, le lait de soja est le plus approprié, ce qui permet d'économiser jusqu'à 58 % des émissions de CO₂ eq.

Vous trouverez des informations sur les labels, l'achat durable de biens et de produits d'entretien auprès du WWF, de PUSCH et de öbu.

Les fruits mis à la disposition du personnel proviennent d'une production saisonnière et, si possible et si cela s'avère judicieux, d'une production régionale et sont livrés par une entreprise de transport locale.

Le papier d'impression utilisé au Secrétariat général est certifié FSC et Ecolabel européen.

4.7 Événements

Les événements représentent 9 % du total des émissions de GES. 5 % des émissions sont dues aux déplacements des participants. Les kilomètres, ainsi que les moyens de transport, ont été estimés et non relevés. On estime qu'environ 90 % des participants aux événements s'y déplacent en transports publics. Les émissions dues aux déplacements en voiture représentent 39 % des émissions dues à la mobilité. En se basant sur les données disponibles concernant les événements de la FMH, il a été déterminé qu'environ 10 kg de CO₂-eq sont produits par personne lors d'un événement.

Pour les événements également, c'est en encourageant les déplacements en transports publics et en adaptant la restauration que vous contribuerez le plus à la réduction des émissions.

En outre, passer au numérique pour les processus et les documents vous permet d'économiser de précieuses ressources et, grâce à une organisation hybride ou entièrement numérique de votre événement, de réduire les émissions générées par le déplacement des participants.

La restauration lors des réunions du Comité central est confiée à un prestataire local. Elle est en grande partie végétarienne et propose exclusivement des produits de saison et régionaux.

4.8 Déchets et eau

Les domaines de l'eau (c'est-à-dire l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées) et de l'élimination des déchets urbains, qui contribuent chacun pour moins de 1 % à l'empreinte climatique, sont insignifiants et ne seront donc pas approfondis (eau : 0,1 %, déchets : 0,3 %).

Même si votre contribution aux émissions totales est faible, vous pouvez, par de modestes mesures, apporter une contribution précieuse à la réduction des émissions et à la préservation des ressources. Lorsque vous achetez des produits, veillez à choisir des alternatives sans emballage ou avec peu d'emballage, installez des buses à économie d'eau et des chasses d'eau à double débit, triezy strictement les déchets et éliminez-les correctement.

Dans les bureaux du bâtiment rénové de la Elfenstrasse à Berne, des buses à économie d'eau et des chasses d'eau à double débit ont été installées.

La FMH collecte les cartouches d'imprimantes vides et les remet à la Croix-Rouge en vue de leur recyclage. Pour en savoir plus, consultez : <https://www.redcross.ch/fr/aidez-nous/devenir-partenaire-de-la-croix-rouge-suisse/donner-vie-a-la-responsabilite-sociale-des-entreprises/chaque-cartouche-compte>

La FMH collecte les capsules de café vides et les renvoie au fournisseur en vue de leur recyclage.

4.9 Disciplines médicales

Il est également possible d'économiser des ressources et des émissions dans le cadre de l'activité clinique. Les sociétés de discipline médicale peuvent apporter un soutien précieux en effectuant un travail de fond en termes de durabilité dans le domaine des traitements, des médications ou des procédés et des appareils médicaux. Si nécessaire, des guides de pratique peuvent être rédigés et publiés. Par exemple, au Royaume-Uni, selon le National Health Service (NHS), la prescription d'inhalateurs contribue à 4 % des émissions de gaz à effet de serre du NHS. On estime qu'une prescription adaptée permettrait d'économiser jusqu'à un tiers de ces émissions.

Faire le point sur la pertinence climatique des traitements, des médicaments et de l'utilisation des appareils médicaux de votre discipline en rassemblant des données à ce sujet. Publiez ces données et soutenez vos membres en vue d'une utilisation respectueuse du climat en publiant des recommandations et des guides de pratique.

Au Royaume-Uni, le National Health Service (NHS) est déjà bien avancé dans ce domaine. Il a rassemblé des informations et élaboré des propositions pour de nombreuses disciplines et les a mises à disposition du grand public.

La FMH élabore et publie ce manuel ainsi que la boîte à outils Santé planétaire dans le but de réduire l'impact environnemental des secrétariats des organisations médicales et des cabinets médicaux ambulatoires.

Vous trouverez de nombreuses informations supplémentaires sur le thème de la santé planétaire sur le site internet : <https://www.planetary-health.fmh.ch/fr>

4.10 Activité et politique

Le fait d'intégrer la protection du climat et des activités à faibles émissions et respectueuses de l'environnement dans votre organisation et votre stratégie de travail montre à vos membres, à la société civile et à la politique à quel point la protection de l'environnement et de la santé est importante pour votre organisation.

Dans la mesure du possible, soutenez les initiatives et les votes nationaux sur les questions liées à l'environnement et à la santé, comme l'initiative sur le tabac et la loi sur le climat et l'innovation. Informez vos membres des liens existants entre la protection de l'environnement et la santé, et des possibilités d'action dans leur activité médicale.

Faites en sorte que votre organisation communique sur le sujet, intégrez ce thème dans votre rapport d'activité. Mettez à profit les votations nationales pour attirer l'attention sur les liens entre la protection de l'environnement et la protection de la santé.

Avec l'adoption de la stratégie pour la santé planétaire, le thème de la protection de l'environnement et de la santé a été intégré dans les activités de la FMH. Vous trouverez des informations actuelles sur les activités de la FMH et sur le thème de la santé planétaire sur <https://www.planetary-health.fmh.ch/fr>.

5. Liste de contrôle : Propositions de mesures

5.1 Énergie

- ☐ Acheter un produit d'électricité durable, si possible certifié « naturemade star »
- ☐ Remplacer les chauffages fossiles (gaz naturel, pétrole)
- ☐ Installer un controlling énergétique automatisé pour réduire la consommation d'énergie des installations techniques des bâtiments
- ☐ Installer, dans la mesure du possible, une source d'énergie renouvelable (par ex. photovoltaïque)

5.2 Mobilité

- ☐ Introduire / augmenter les frais des places de parc (par exemple pour les véhicules à moteur à combustion)
- ☐ Mettre à disposition une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques
- ☐ Introduire la prise en compte du temps de travail dans les transports publics
- ☐ Promouvoir la mobilité active par le biais de l'action Bike-to-Work, de bons d'entretien vélo, d'informations sur les pistes cyclables sûres
- ☐ Utiliser les potentiels offerts par la numérisation (séances en ligne, visites virtuelles de sites)
- ☐ Introduire l'obligation de voyager en train pour les destinations pouvant être atteintes avec ce mode de transport en une durée inférieure ou égale à un certain nombre d'heures (par ex. 7h)

5.3 Comptabilité

- ☐ Vérifier la stratégie de placement auprès de l'institut financier et lui donner une orientation durable
- ☐ Vérifier la caisse de pension auprès de l'Alliance climatique et, si nécessaire, demander une adaptation de la stratégie de placement

5.4 Infrastructure

- ☐ À l'achat, privilégier des appareils électriques durables et réparables, et utiliser les appareils plus longtemps (utilisation en cascade)
- ☐ Introduire des postes de travail flexibles et la possibilité de faire du télétravail

5.5 Biens

- ☐ Faire appel à des services de restauration offerts par des fournisseurs locaux disposant d'un court trajet et proposant des produits régionaux de saison
- ☐ Promouvoir une alimentation respectueuse du climat : information concernant les émissions de GES issues de l'alimentation, récipients réutilisables pour les repas pris à l'extérieur, proposition d'alternatives au café susceptibles de satisfaire le consommateur, proposition de substituts au lait de vache, apéritifs végétariens/biologiques/régionaux, etc.

- ☐ Procéder à des achats durables axés sur des matériaux recyclables, des composants respectueux de l'environnement et des produits durables

5.6 Événements

- ☐ Faire appel à des services de restauration proposés par des fournisseurs locaux avec un trajet court et des produits régionaux de saison
- ☐ Promouvoir une alimentation respectueuse du climat : récipients réutilisables pour les repas pris à l'extérieur, proposition d'alternatives au café susceptibles de satisfaire le consommateur, proposition de substituts au lait de vache, apéritifs végétariens, etc.
- ☐ Encourager les transports en commun pour s'y rendre
- ☐ Dans la mesure du possible, organiser les événements sous forme numérique ou hybride

5.7 Déchets et eau

- ☐ Installer des buses à économie d'eau
- ☐ Trier les déchets de manière systématique
- ☐ Veiller à un emballage minimal pour les produits

5.8 Disciplines médicales

- ☐ Procéder à une vérification scientifique des traitements et des médications du point de vue de la protection de l'environnement et de la santé
- ☐ Elaboration de mesures pour le domaine spécialisé en vue de leur intégration dans la Boîte à outils pour le cabinet médical FMH

5.9 Activité et politique

- ☐ Relever et publier le bilan des gaz à effet de serre / la charge environnementale
- ☐ Installer un système de surveillance du bilan des gaz à effet de serre / de l'impact environnemental
- ☐ Définir l'ancrage de la notion de climat au sein de l'organisation et déclencher le processus de transformation
- ☐ Développer et mettre en œuvre une stratégie de compensation (émissions négatives)